



2 place de la mairie
71960 VERGISSON

téléphone 03 85 35 83 96

mairie-vergisson@wanadoo.fr

web : vergisson.com

COMPTE RENDU DE SEANCE ORDINAIRE **DU 04 avril 2022**

Suivant l'article L 2121-25 du CGCT

Suivant l'article L 2121-26 le procès-verbal du secrétaire de séance peut être communiqué sur demande

Le 04 avril 2022 à 19.30, à la salle de réunions (respect des règles sanitaires), s'est réunis :

- Mesdames et Messieurs Anne BROCHETTE, Eve REY, Daniel BARRAUD, Nathalie CROIZAT, Sylvain DAFFLON, Monique BICA, Didier VEILLITH, Cécile REBILLARD, Anthony SAUMAIZE, Vivien SAUMAIZE

Absent(e)s) excusé(e)s) : Charles Edouard DROUIN

Pouvoir(s) : Charles Edouard DROUIN remis à Cécile REBILLARD

N° 2022-15 ► Compte administratif et compte de gestion 2021 : auberge des deux roches

L'adjoint au maire présente le compte administratif 2021 de l'auberge conforme au compte de gestion 2021 dressé par le trésorier.

Ils n'appellent ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes. Le conseil municipal approuve les 2 comptes.

POUR 9 + 1 POUVOIR

N° 2022-16 ► Auberge : affectation des résultats 2021

Après avoir examiné le compte administratif 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, le conseil municipal décide d'affecter les résultats suivants :

Fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 258.14 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	81 580.34 €
C Résultat cumulé	86 838.48 €

Investissement

<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	25 309.11 €
---------------------------------------------	-------------

POUR 10 + 1 POUVOIR

N° 2022-17 ► Auberge : budget primitif 2022

Madame le Maire présente le budget primitif 2021 de l'auberge des 2 roches. Le conseil municipal approuve le budget primitif 2021 ainsi présenté, s'équilibrant en dépenses et en recettes, sections confondues 119 527 euros HT euros.

POUR 10 + 1 POUVOIR

N° 2022-18 ► Commune : compte administratif et compte de gestion 2021

L'adjoint au maire présente le compte administratif 2021 de la commune conforme au compte de gestion 2020 dressé par le trésorier. Ils n'appellent ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes.

Le conseil municipal approuve les 2 comptes.

POUR 9 + 1 POUVOIR

N° 2022-19 ► Commune : affectation des résultats 2021

Après avoir examiné le compte administratif 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Fonctionnement

A <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	124 536.08 €
B <u>Résultats antérieurs reportés</u>	217 671.66 €
C Résultat cumulé	342 207.74 €

Investissement

D <u>Solde d'exécution d'investissement</u>	-96 622.22 €
E <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	12 938.00 €
Besoin de financement	- 83 684.22 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 83 685.00 €

Pour couvrir le besoin de financement

2) H Report en fonctionnement R 002 258 522.74 €

POUR 10 + 1 POUVOIR

N° 2022-20 ► Fixation des taxes locales 2022

A la lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021, le conseil municipal décide de maintenir les taux de taxe foncière sur le bâti et non bâti soit :

- Taxe foncière sur le bâti : 44.48%
- Taxe foncière sur le non bâti : 33.39 %

POUR 10 + 1 POUVOIR

N° 2022-21 ► Commune : budget primitif 2022

Madame le Maire présente le budget primitif 2022 de la commune.

Le conseil municipal approuve le budget primitif ainsi présenté de la commune, s'équilibrant en dépenses et en recettes, sections confondues à 1 078 895.00 euros.

POUR 10 + 1 POUVOIR

N° 2022-22 ► Modification des attributions 2022 des subventions communales

Madame le Maire présente la demande de Madame la Directrice de l'école de Vergisson ; afin de l'aider à concrétiser le projet de voyage des enfants, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 euros.

POUR 10 + 1 POUVOIR

N° 2022-23 ► AMO pour la consultation en prévision de l'élaboration de vos PLU.

Madame le Maire rappelle la consultation faite par les communes de Solutré et Vergisson auprès de plusieurs cabinets afin d'assurer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour établir les cahiers des charges de consultation pour la révision de nos PLU respectifs.

Suite à la réception de 2 propositions, le conseil municipal décide de retenir le cabinet Espaces & Mutations proposant un devis hors options à 2725 euros HT à répartir pour moitié entre communes.

Anne BROCHETTE, Maire.